
S.C.I 3 B
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège : 347 Allée de la Mairie
88100 NAYEMONT LES FOSSES
N°811 487 925 RCS EPINAL

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le VINGT NEUF AVRIL,
A NAYEMONT LES FOSSES (88100) 347 Allée de la Mairie
Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le rapport de la gérance sur les motifs et le but de la donation de titres sociaux projetée.
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard BOUCHON, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

- Sont présents :
 - Monsieur Gérard BOUCHON titulaire de 50 parts sociales
 - Monsieur Sébastien BOUCHON titulaire de 50 parts sociales
- Sont représentés : Néant.

Total des parts sociales présentes ou représentées : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Prendre acte de la donation en **NUE-PROPRIÉTÉ de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50 parts sociales) de la "SCI 3 B"**, société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à NAYEMONT LES FOSSES (88100) 347 allée de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 811 487 925 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL, consentis par Monsieur Gérard BOUCHON et Madame Malgorzata SYKULSKA demeurant ensemble à NAYEMONT-LES-FOSSES (88100) 347 allée de la Mairie, au profit



de Monsieur Jean Kosma BOUCHON, demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES (88100) 10 chemin du Taintroué Lotissement la Mirandole, et de Monsieur Mickaël BOUCHON, demeurant à SAINTE-MARGUERITE (88100) 55 impasse Clément Ader.

Cette donation de parts sociales doit intervenir ce jour pardevant Maître David ANGLESIO, notaire à SAINT-DIE, 29 rue des Trois Villes.

- Modifications statutaires.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée, à savoir : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée prend acte de la donation en **NUE-PROPRIETE de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50 parts sociales) de la "SCI 3 B"**, société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à NAYEMONT LES FOSSES (88100) 347 allée de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 811 487 925 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL, consentis par Monsieur Gérard BOUCHON et Madame Malgorzata SYKULSKA demeurant ensemble à NAYEMONT-LES-FOSSES (88100) 347 allée de la Mairie, au profit de Monsieur Jean Kosma BOUCHON, demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES (88100) 10 chemin du Taintroué Lotissement la Mirandole, et de Monsieur Mickaël BOUCHON, demeurant à SAINTE-MARGUERITE (88100) 55 impasse Clément Ader.

Cette donation intervient conformément à l'article 13.3.2 des statuts, les parts sociales sont librement transmissibles par voie de donation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

Comme conséquence de la donation, il y a lieu de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **mille euros (1 000 euros)**.

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- à **Monsieur Gérard BOUCHON**, cinquante parts sociales en usufruit, numérotées de 1 à 50 inclus, ci 50 parts en usufruit
- à **Monsieur Sébastien BOUCHON**, cinquante parts sociales en pleine propriété, numérotées de 51 à 100 inclus, ci 50 parts en pleine propriété
- à **Monsieur Jean BOUCHON**, quarante neuf parts sociales en nue-propriété, numérotées de 1 à 49, ci 49 parts en nue-propriété
- à **Monsieur Mickaël BOUCHON**, une part sociale en nue-propriété, numérotée 50, ci 1 part en nue-propriété

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts »



Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur Gérard BOUCHON à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

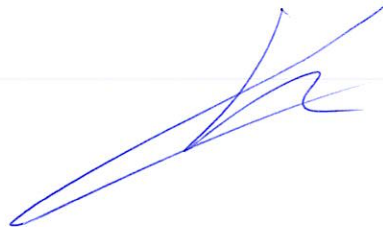
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, likely representing the name of the signatory.

